

14012



**OMVS**  
ORGANISATION POUR  
LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SENÉGAL

HAUT-COMMISSARIAT

## RAPPORT DE STAGE



Présenté par  
Maguette Ciss  
Ramata Ndianor

Encadré par Mr Ibrahima  
TRAORE  
Chef de Division Protection de  
l'Environnement et Suivi  
Evaluation

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....2

REMERCIEMENTS.....3

LISTE DES ABREVIATIONS .....4

INTRODUCTION .....5

I- PRESENTATION DE L'OMVS .....6

    I-1- Les infrastructures réalisées et en cours.....6

    I-2- Les programmes et projets de l'OMVS .....10

II- PRESENTATION DU HAUT-COMMISSARIAT .....12

    I-1- Les missions du Haut-Commissariat .....12

    I-2- L'organigramme du Haut-Commissariat .....13

III- Déroulement du stage.....14

    II-1- Les travaux de bureau.....14

    II-2- Les missions de terrains .....14

IV- Les Apports du stage .....15

V- Les difficultés rencontrés lors du stage .....15

VI- Recommandations .....16

CONCLUSION .....16

Les productions du stage .....18

ALBUM DE STAGE .....42

## REMERCIEMENTS

Nous voudrions, à travers ces quelques lignes, adresser nos remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès de notre stage.

Tout d'abord, nous voudrions remercier Monsieur **Hamed Diane SEMEGA** Haut-Commissaire de l'OMVS et Monsieur **Amadou Lamine NDIAYE** Directeur de l'Environnement et du Développement Durable, pour avoir bien voulu nous accueillir en tant que stagiaires au sein du Haut-Commissariat de l'OMVS.

Nous remercions également Mme **Arame NGOM NDIAYE** experte en SIG, qui nous a introduit au sein de toute l'équipe de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD), elle nous a aussi facilité l'accès à certains experts en dehors de la DEDD notamment ceux du Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE).

Nous exprimons notre profonde gratitude à Monsieur **Alhassane CISSOKHO** chef de division des ressources humaines, qui nous a initié à l'élaboration de Termes de Références (TDR).

Une mention toute spéciale revient à Monsieur **Ibrahima TRAORE** chef de division protection environnement et suivi évaluation, que nous nommons affectueusement Tonton Traoré, qui nous a beaucoup aidé et facilité notre intégration au sein de la DEDD et qui nous a accompagné tout au long de cette expérience professionnelle avec beaucoup de constance, de patience et de pédagogie.

Nous remercions aussi toute l'équipe de la DEDD pour nous avoir initié dans leur dynamique de pédagogie active.

Mention spéciale aux experts du PGIRE, plus particulièrement Monsieur **Kalifa TRAORE** expert en Agroforesterie et Monsieur **Latsouck DIOUF** point focal du PGIRE, pour leur disponibilité et leur ouverture sans oublier la Coordinatrice Madame **Anta SECK** qui nous a accordé un entretien très intéressant.

Enfin, nous tenons à remercier tout le personnel du Haut-Commissariat.

## LISTE DES ABREVIATIONS

**OMVS** : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

**HC** : Haut-Commissariat

**DEDD** : Direction de l'Environnement et du Développement Durable

**PGIRE** : Projet de Gestion Intégré des Ressources en Eau

**PAGIE-BFS** : Projet d'Appui à la Gouvernance Intercommunale de l'Eau des deux rives du fleuve – Bassin du fleuve Sénégal

**PGES** : Plan de Gestion Environnemental et Social

**MGP** : Mécanismes de Gestions des Plaintes

**SDAGE** : Schéma Directeur Aménagement et de la Gestion des Eaux du fleuve Sénégal

**ISO** : International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)

## INTRODUCTION

Du 12 avril au 11 octobre 2022 durant 06 mois, nous avons effectué un stage au sein du Haut-Commissariat de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) dans le Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD). Au cours de ce stage, nous nous sommes intéressées aux différentes activités et les projets phares de l'OMVS.

L'OMVS a été créée le 11 mars 1972 par le Mali, le Sénégal et la Mauritanie. Elle a pour mission de :

- assurer l'autosuffisance alimentaire et participer au développement économique des populations du bassin ;
- améliorer la résilience des économies des Etats membres face aux changements climatiques et aux facteurs externes ;
- assurer l'autosuffisance énergétique des Etats membres ;
- assurer le désenclavement pour améliorer le transport fluvial sur le fleuve ;
- préserver l'équilibre des écosystèmes par la maîtrise de la ressource en eau à travers la réalisation d'ouvrages hydrauliques.

Vu l'importance de ces missions, le Haut-commissariat est un organe exécutif qui assure la gestion de l'OMVS et applique les décisions des Etats membres et du Conseil des ministres.

C'est dans ce sillage que s'inscrit le présent stage qui a pour objectif de s'imprégner des activités du Haut-Commissariat de l'OMVS et particulièrement de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable.

De manière spécifique, il s'agit de :

- acquérir des connaissances sur la gestion de l'environnement au sein des projets de l'OMVS ;
- connaître les problèmes et les défis auxquelles sont confrontés les gestionnaires de l'environnement.

Au-delà de nous initier et d'enrichir nos connaissances en matière de gestion environnementale, ce stage nous a permis de faire une application pratique des enseignements théoriques reçus au cours de nos parcours universitaires. En vue de

rendre compte de manière analytique et fidèle des six mois passés au sein du Haut-Commissariat, il apparaît logique de présenter la structure d'accueil et ses missions (I), ensuite : les travaux de bureau et les missions de terrain effectuées (II). Enfin, il sera précisé les nombreux apports que nous avons pu tirer du stage (III) et les difficultés rencontrées (IV).

## I- PRESENTATION DE L'OMVS

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal a été créée en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, rejoints en 2006 par la Guinée. Depuis sa création l'OMVS met en œuvre un programme audacieux de développement multidimensionnel et intégré, basé sur la maîtrise et la gestion des ressources en eau du bassin du fleuve Sénégal. Pour la réalisation de ce programme ambitieux l'OMVS a pour mission de :

- réduire la vulnérabilité des économies des Etats membres face aux aléas climatiques et aux facteurs externes ;
- préserver l'équilibre des écosystèmes du Bassin ;
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire des populations ;
- sécuriser et améliorer les revenus de ces populations ;
- contribuer au développement économique et social des Etats membres.

Ainsi pour atteindre ces objectifs l'OMVS a défini de grands axes d'interventions que sont :

- ✓ L'agriculture ;
- ✓ L'énergie ;
- ✓ Le transport ;
- ✓ L'alimentation en eau ;
- ✓ La sauvegarde environnementale.

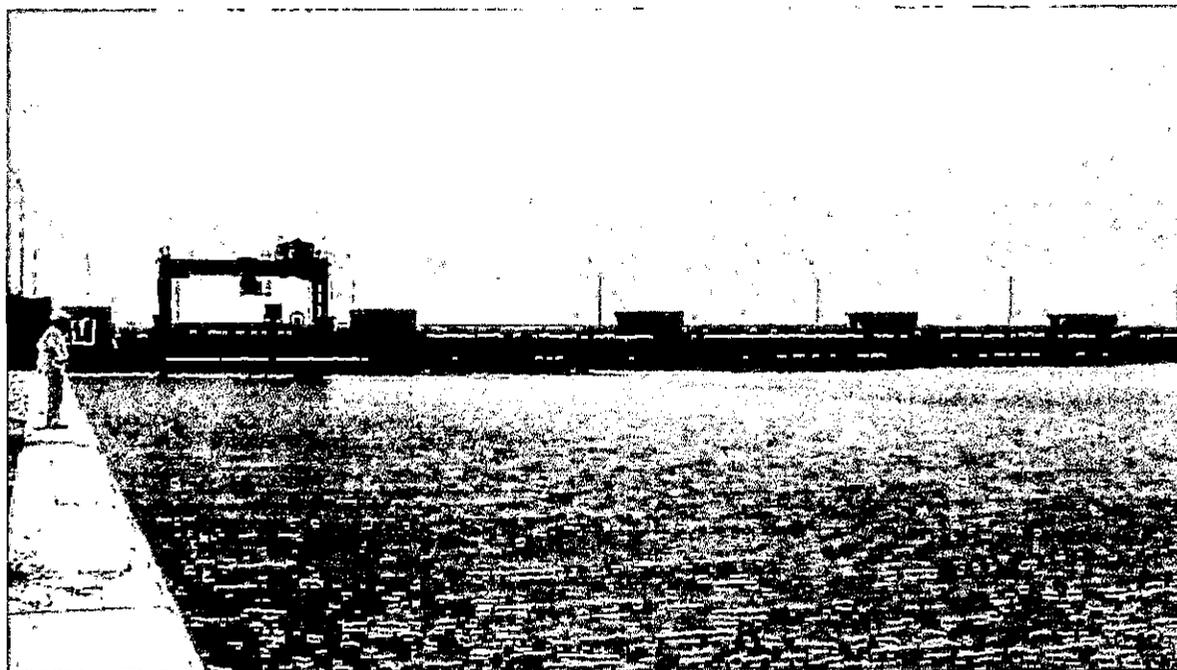
Pour la réalisation de ces missions l'OMVS a développé un programme d'infrastructures régionales comprenant plusieurs projets.

### I-1- Les infrastructures réalisées ou en cours

Depuis sa création l'OMVS a réalisé plusieurs barrages tels que :

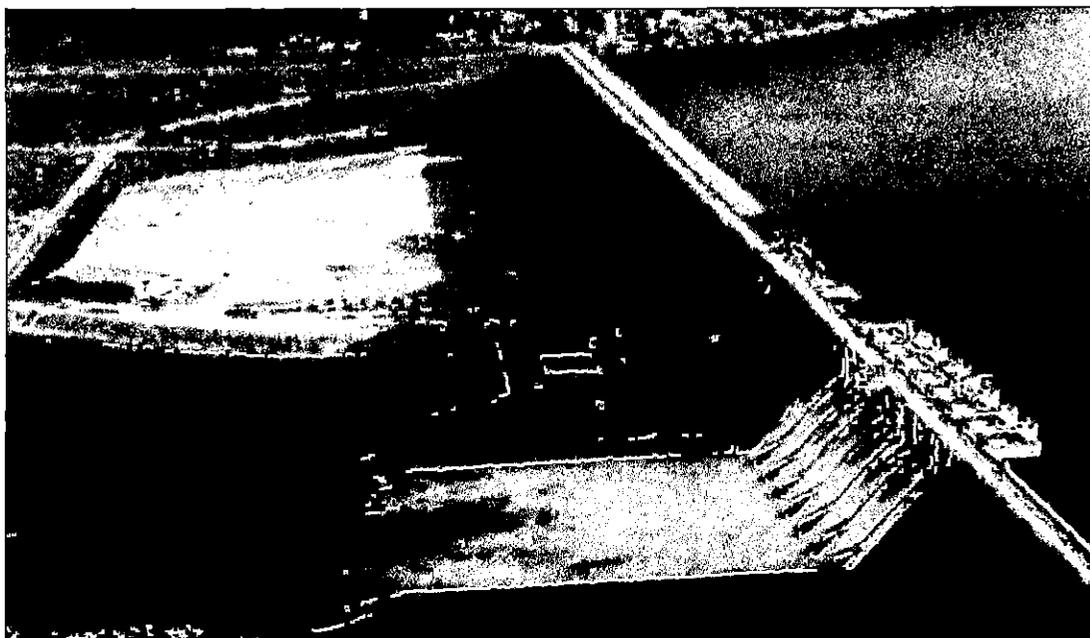
- Le barrage de Diama construit sur le fleuve Sénégal et mise en eau en 1986, près du village de Maka-Diama, à 27 km en amont de Saint-Louis (Sénégal), c'est un

barrage anti-sel qui a permis l'irrigation en double culture ainsi que l'amélioration du remplissage du lac de Guiers (Sénégal) et du lac de R'kiz (Mauritanie), et de la dépression de l'Aftout-es-Sahel (Mauritanie). Il régularise aussi le cours du fleuve le rendant partiellement navigable. Le barrage est conçu pour fonctionner en complémentarité avec le barrage de Manantali ;



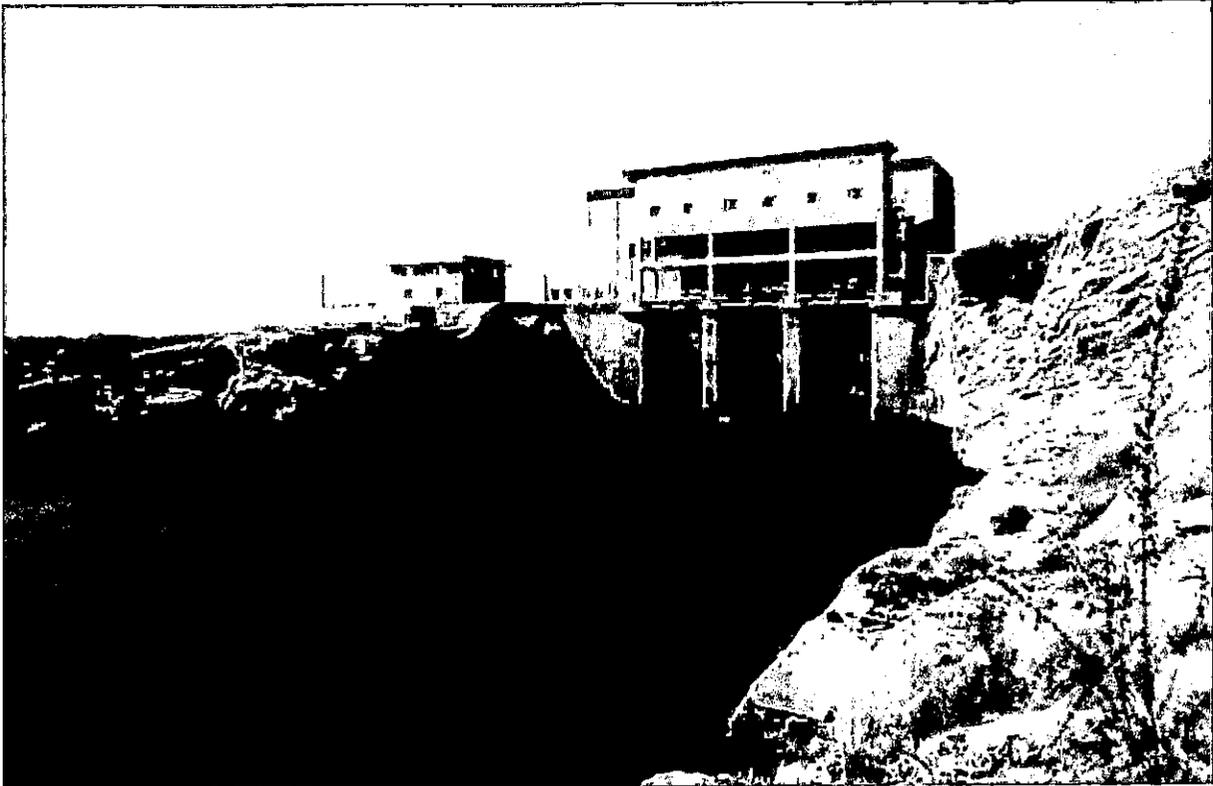
*Photo 1: Barrage anti-sel de Diama*

- Le barrage de Manantali construit sur le Bafing, à 90 km au sud-est de Bafoulabé et mis en eau en 1988 dans la région de Kayes au Mali. L'aménagement permet la production d'électricité et l'irrigation. Sa production moyenne d'électricité est de 800 GWh/an ;



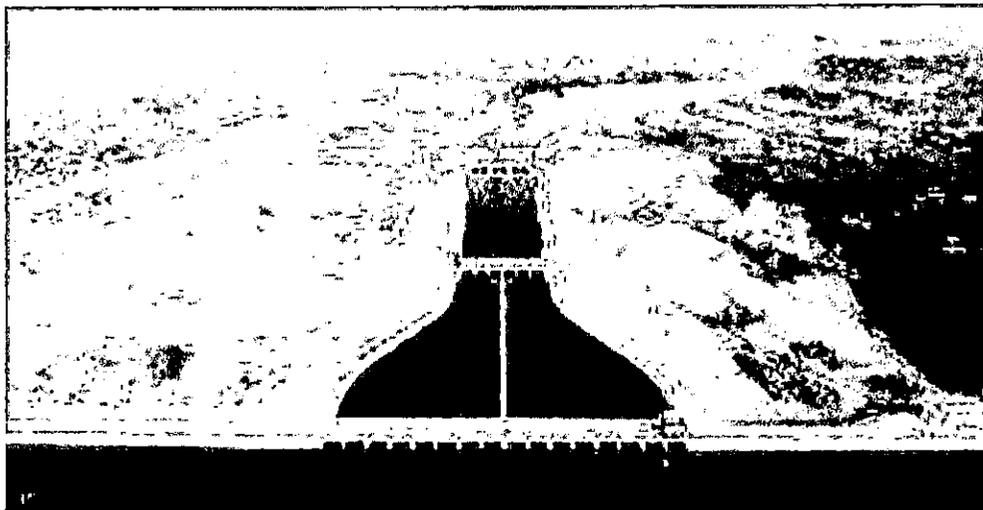
*Photo 2: Barrage hydroélectrique de Manantali*

- Le Barrage au fil de l'eau de Félou, est mis en service en aout 2013, ce barrage est situé sur le fleuve Sénégal à 200 km environ en aval de Manantali et à 15 km en amont de la ville de Kayes (Mali), il va permettre aux quatre pays concernés d'améliorer leurs capacités de production d'électricité, notamment avec une production moyenne de 320 MW/an ;



*Photo 3: Barrage au fil de l'eau de Félou*

- Le barrage hydroélectrique de Gouina est situé dans la région de Kayes (Mali), à quelques 79 km de la ville de Kayes est mis en eau en juillet 2021. Il s'inscrit dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique des Etats de l'OMVS. Il permet l'augmentation du potentiel de production énergétique, en moindre cout des pays membres avec une production moyenne d'électricité de 620 GWh/an.



*Photo 4: Barrage de Gouina*

L'OMVS déroule les projets de barrage de Koukoutamba (en Guinée) et Goubassi (sur la Falémé) avec des puissances installées de près de 300 MW pour Koukoutamba et 18 MW pour Goubassi. A l'achèvement de ces projets de barrages, le système Energie de l'OMVS devrait atteindre une puissance installée d'environ 2000 MW. Ce qui permettrait de couvrir largement les besoins en énergie de ses Etats membres et de s'ouvrir au marché sous régional de l'énergie. L'aménagement de Goubassi permettra de garantir une navigation pérenne en toute saison de Saint Louis à Ambidédi au Mali soit plus de 900 km.

## I-2- Les programmes et projets de l'OMVS

### ✦ Le projet de navigation

Dans le programme de développement intégré de l'OMVS, le Projet Navigation sur le fleuve est considéré comme l'épine dorsale d'un réseau maillé de modes de transport terrestre, comprenant des routes principales et secondaires, parmi lesquelles les routes d'accès aux ouvrages hydrauliques principaux (les barrages de Diama et Manantali) et la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako. Les impacts attendus du projet sont :

- Le désenclavement du bassin du fleuve Sénégal ;
- La massification des flux et des échanges grâce à une navigation pérenne ;
- Les faibles coûts de transport ;
- L'économie d'énergie.



Photo 5: Navigation du fleuve Sénégal

#### ✚ Le PGIRE

Le Programme de Gestion Intégré des Ressources en Eau (PGIRE), est un programme de développement multisectoriel formulé pour renforcer l'intégration régionale des 4 pays riverains et améliorer les conditions de vie des populations. La première phase (PGIRE I) du programme s'est déroulée de 2007 à 2013 et la seconde phase (PGIRE II) concerne la période 2014 – 2021 avec un Don du Royaume des Pays-Bas (Trust Fund III) comme partie intégrante du projet.

Les objectifs de ce programme sont de :

- aider les populations à tirer profit des opportunités créées par la disponibilité de l'eau ;
- renforcer les capacités de l'OMVS à prendre en compte le changement climatique.

#### ✚ Le PARACI

Le Plan d'Action Régional pour l'Amélioration des Cultures Irriguées doit permettre aux Etats membres de l'OMVS d'améliorer les cultures irriguées dans le bassin du Fleuve Sénégal et de renforcer l'intégration économique dans la zone de l'OMVS en tirant un

meilleur parti des opportunités offertes par les barrages. C'est un projet composé de 17 projets régionaux et de 35 projets nationaux.

#### ✚ Le HYCOS

L'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) coopèrent pour la mise en place d'un système d'observation du cycle hydrologique dans le bassin du fleuve. Le projet Sénégal-HYCOS devrait favoriser une meilleure connaissance des ressources en eau dans le bassin du fleuve Sénégal et, plus particulièrement dans le haut bassin d'où vient l'essentiel des apports du fleuve.

## II- PRESENTATION DU HAUT-COMMISSARIAT

Organe exécutif de l'OMVS, le Haut-Commissariat fut créé à la suite de la signature de la convention. Il a pour obligation d'appliquer les décisions du conseil des Ministres. Il est investi d'une mission générale d'exécution et d'un pouvoir de gestion de propre. Il est aussi responsable de la gestion des activités de recherches, d'explorations et d'exploitations des ressources du bassin.

### I-1- Les missions du Haut-Commissariat

Le Haut-Commissariat a pour missions :

- De mettre en place des outils de suivi et de gestion durables des ressources du bassin du fleuve ;
- De négocier et de signer des accords de conventions de financement et d'assistance techniques avec les bailleurs de fonds et les tiers ;
- D'organiser et de gérer l'ensemble des services du Haut-Commissariat et de son personnel à l'exception de l'Auditeur interne ;
- D'ordonner les dépenses et d'autoriser les décaissements.

## I-2- L'organigramme du Haut-Commissariat

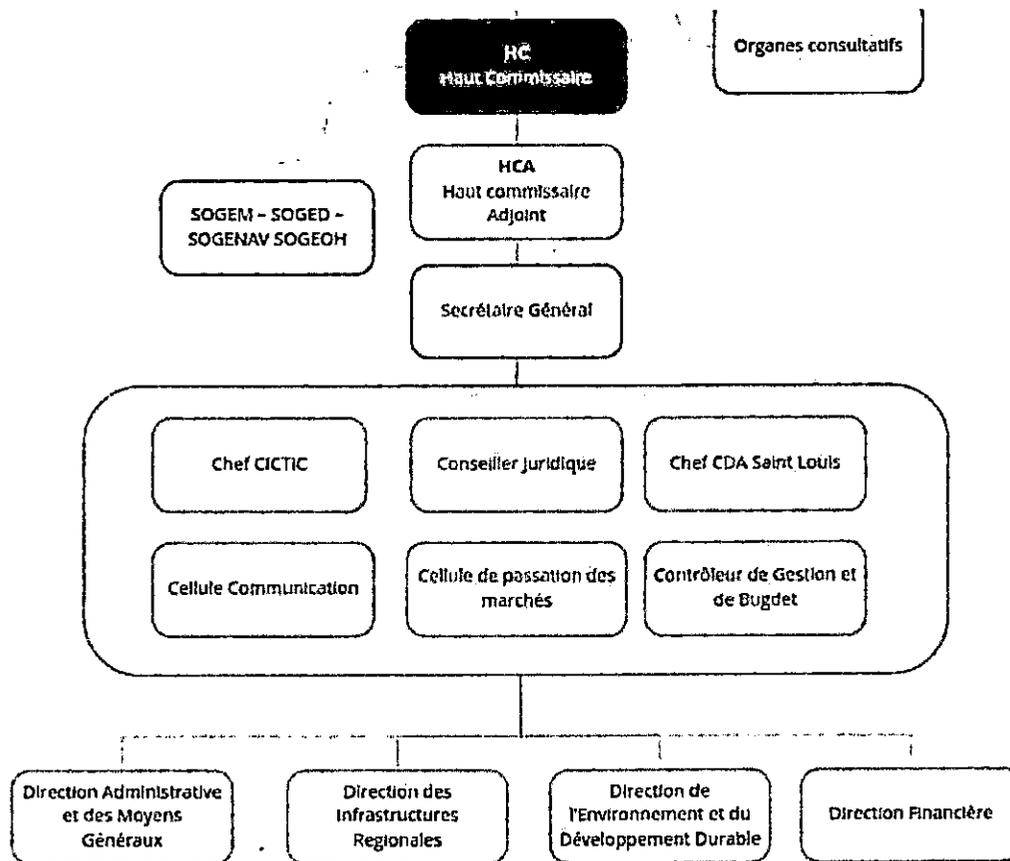


Figure 1: Organigramme du Haut-Commissariat de l'OMVS

Notre stage s'est déroulé au sein de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable. Cette Direction est composée de :

- Directeur : qui sous l'autorité du Haut-Commissaire est chargé de l'élaboration des stratégies, de la planification et la mise en œuvre des outils de gestion de l'environnement et des programmes de développement durable ;
- Chef de division de la protection de l'environnement et suivi-évaluation : qui sous l'autorité du Directeur, il est chargé de la collecte de données et de la gestion des systèmes de Suivi Evaluation sur l'ensemble du Bassin, d'élaborer et mettre en œuvre des mesures de protection de l'environnement ;
- Chef de division de planification, prospective et développement à la base : qui sous l'autorité du Directeur, est chargé de participer à l'élaboration et la mise

œuvre des stratégies de développement, de contribuer à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du développement du bassin, à la planification et à la prospective.

En plus de ces chefs de division la DEDD compte quelques experts : en systèmes d'information géographique, en agronomie, et en aménagement du territoire.

### III- Déroulement du stage

#### II-1- Les travaux de bureau

Au cours de ce stage, l'essentiel de nos travaux ont porté sur :

- La rédaction d'un compte rendu d'atelier ;
- La rédaction d'un rapport de mission sur la réception des travaux du PGES de Gouina ;
- La rédaction d'un compte rendu de réunion sur l'étude de l'orpaillage dans le Bassin du Fleuve Sénégal ;
- L'élaborations de TDRs sur la démarche qualité et sur la planification d'un forum de rencontre ;
- L'assistance à la Direction avec la réception et le transfert de courriers.

#### II-2- Les missions de terrains

Pendant le stage, nous avons participer à un atelier et à une mission de terrain.

L'atelier s'est déroulé dans le cadre du Projet d'appui à la Gouvernance intercommunale de l'eau sur les deux rives du Fleuve Sénégal (PAGIE-PFS), la DEDD/HC/OMVS, une mission du Haut-Commissariat de l'OMVS s'est rendue à l'atelier transfrontalier de restitution de la synthèse documentaire qui s'est tenue à Bakel le **27 et le 28 Juin 2022**.

Nous avons aussi participé à une mission de terrain à Kayes qui avait pour objectif de faire le tour des réalisations des activités du PGES en 2021, dans les différents villages réinstallés. Cette mission a été effectué en compagnie de l'auditeur, du coordonnateur du PGES et de l'expert des affaires financières du PGES. Cette mission s'est déroulé du **10 AOUT 2022 au 14 AOUT 2022**.

#### IV- Les Apports du stage

Au cours de ce stage, nous avons beaucoup appris. Les apports que nous avons tirés de ce stage, sont avant tout une expérience professionnelle acquise sans oublier la découverte de la dimension des relations dans le cadre du travail. En effet, ce stage de 6 mois nous a permis d'acquérir des connaissances tant du point de vue théorique que pratique.

L'initiation au Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) nous a permis de nous imprégner dans les activités environnementales de l'OMVS. En effet, au cours de ce stage, nous avons pu comprendre le contexte véritable de la gestion et du développement durable de la ressource eau ainsi l'intégration des populations dans les stratégies de développement que s'inscrivent les plans, politiques et projets de manière coordonnée et complémentaire dans les territoires du bassin.

Mieux encore, nous avons pris connaissance des mécanismes de gestion des plaintes pour des projets de grande envergure comme le PGIRE (Projet de Gestion Intégré de la Ressource Eau). Aussi des documents ont été mis à notre disposition afin de mieux nous imprégner sur les questions relatives aux problèmes environnementaux du bassin, tels que : les changements climatiques, la déforestation etc....

A cela s'ajoute la capacité de rédiger des Termes de références. En effet nous avons eu à travailler avec la direction des ressources humaines pour l'élaboration de TDR liée à la démarche qualité pour l'obtention du certificat ISO 9001 :2015.

#### V- Les difficultés rencontrés lors du stage

Malgré la qualité et l'efficacité de la formation du service, nous avons été confrontée à quelques difficultés sur les travaux de bureau : problèmes de communication au début du stage, des difficultés pour nous amener sur le terrain. Nous en profitons pour remercier M. **Ibrahima TRAORE** qui nous a pleinement assisté tout au long du stage.

La difficulté majeure rencontrée durant ce stage demeure la non-participation à certaines réunions techniques comme celles relatives à l'actualisation du SDAGE qui est un outil de planification stratégique du bassin du fleuve Sénégal.

## VI- Recommandations

Au vu de ces difficultés nous formulons quelques recommandations ci-après :

- Prévoir dans le budget du Haut-commissariat, la prise en charge des sorties sur le terrain des stagiaires ;
- Mettre en place un laboratoire d'accueil pour les stagiaires ;
- Faciliter l'insertion des stagiaires dans les réunions techniques et les missions de terrains.

## CONCLUSION

Le stage de 6 mois, effectué au sein du Haut-Commissariat de l'OMVS nous a permis d'acquérir des connaissances pour compléter nos différentes formations. Ce stage a été très bénéfiques pour nous, car on a compris dans le détail la gestion environnementale et sociale de grands projets, de la conception c'est à dire l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) jusqu'à la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

# ANNEXES

Indeks 2013  
Alamat Penerima : Coroner - BP 3152 Dohor (Selong)  
Tel: 4221 33 634 61 01 - Fax: 4221 33 34 01 01  
Country : omwsp@corms.org - Web : www.corms.org

Les productions du stage

# TERMES DE REFERENCES DE LA DEMARCHE QUALITE DU HAUT- COMMISSARIAT

# **SOMMAIRE**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET**

I.1 Objectif général

II.2 Objectifs spécifiques

## **II. RESULTATS ATTENDUS**

## **III. MODALITES D'EXECUTION**

III.1 Périmètre de la mission

III.2 Profil du consultant

III.3 Durée de la mission

III.4 Confidentialité

III.5 Rapport

## **IV. METHODOLOGIE**

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET**

Depuis sa création en mars 1972, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) regroupe : le Mali, Le Sénégal, la Mauritanie et la Guinée. Elle a initié et réalisé plusieurs projets, pour améliorer la qualité de vie des populations des Etats membres par la réalisation d'infrastructures régionales. L'OMVS est un organisme sous régionale régulé et géré par un ensemble d'organe que sont :

- ✚ La Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements (CCEG) : c'est l'organe suprême de prise de décision qui a pour tâche de définir la politique de coopération et de prendre toute décision concernant le développement économique générale ;
- ✚ Le Conseil des Ministres : il a pour but d'élaborer la politique générale d'aménagement du fleuve de mise en valeur des ressources du bassin et de coopération entre les Etats et le contrôle de sa mise en valeur ;
- ✚ Le Haut-Commissariat : c'est l'organe exécutif de l'OMVS en charge d'appliquer les décisions du conseil des ministres et de rendre compte de leurs exécutions ;
- ✚ La Commission Permanente des Eaux (CPE) : est l'organe consultatif chargé de définir les principes et les modalités de la répartition des eaux du fleuve entre les usagers et d'examiner les propositions de projets susceptibles d'avoir un impact sur les eaux du fleuve. Elle prépare périodiquement un plan de gestion des ressources en eau basé sur les projections des besoins et le soumet au Conseil des Ministres;
- ✚ La Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM) : elle est chargée de la réalisation de nombreuses infrastructures dans le secteur de l'énergie comme les projets d'électrification rurale, notamment, ceux de Mahina/Bafoulabé et des villages en aval du barrage de Manantali au Mali, celui de Bakel-Gouraye-Sélibaby au Sénégal et en Mauritanie. Elle est dotée d'une filiale, SEMAF structure de droit malien, qui assure désormais l'exploitation, l'entretien et la maintenance des ouvrages ;
- ✚ La Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama : elle a pour mission l'exploitation, l'entretien et le renouvellement du barrage de Diama et

des ouvrages annexes. Spécifiquement, elle a pour mission la conception, la construction et le financement d'ouvrage dans le cadre du développement de la vallée du fleuve Sénégal. Elle assure la gestion des ouvrages en communs liée au développement agricole, au transport fluvial et la fourniture d'eau pour la consommation humaine ou la production industrielle ;

- ✦ La Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation (SOGENAV) : elle a pour mission de restaurer et de promouvoir une navigation pérenne sur le fleuve, de Saint-Louis au Sénégal, de Ambidédi au Mali dans le cadre du projet de Système intégré de Transport Multimodal (SITRAM) ;
- ✦ La société de Gestion des Ouvrages du Haut-bassin du Fleuve Sénégal en Guinée (SOGEOH) : la création de cette société vise une préparation plus rapprochée des nouveaux projets d'ouvrage programmés par l'OMVS ;
- ✦ Le Comité Régional de Planification (CRP): il émet des avis consultatifs sur les programmes d'investissements et les mesures de coordination des politiques de développements dans les pays du bassin;
- ✦ Le Comité Consultatif: il réunit les représentants des pays de l'OMVS et des bailleurs de fonds et chargé d'assister le Haut Commissariat dans la mobilisation de ressources financières et dans la promotion de l'échange d'information.

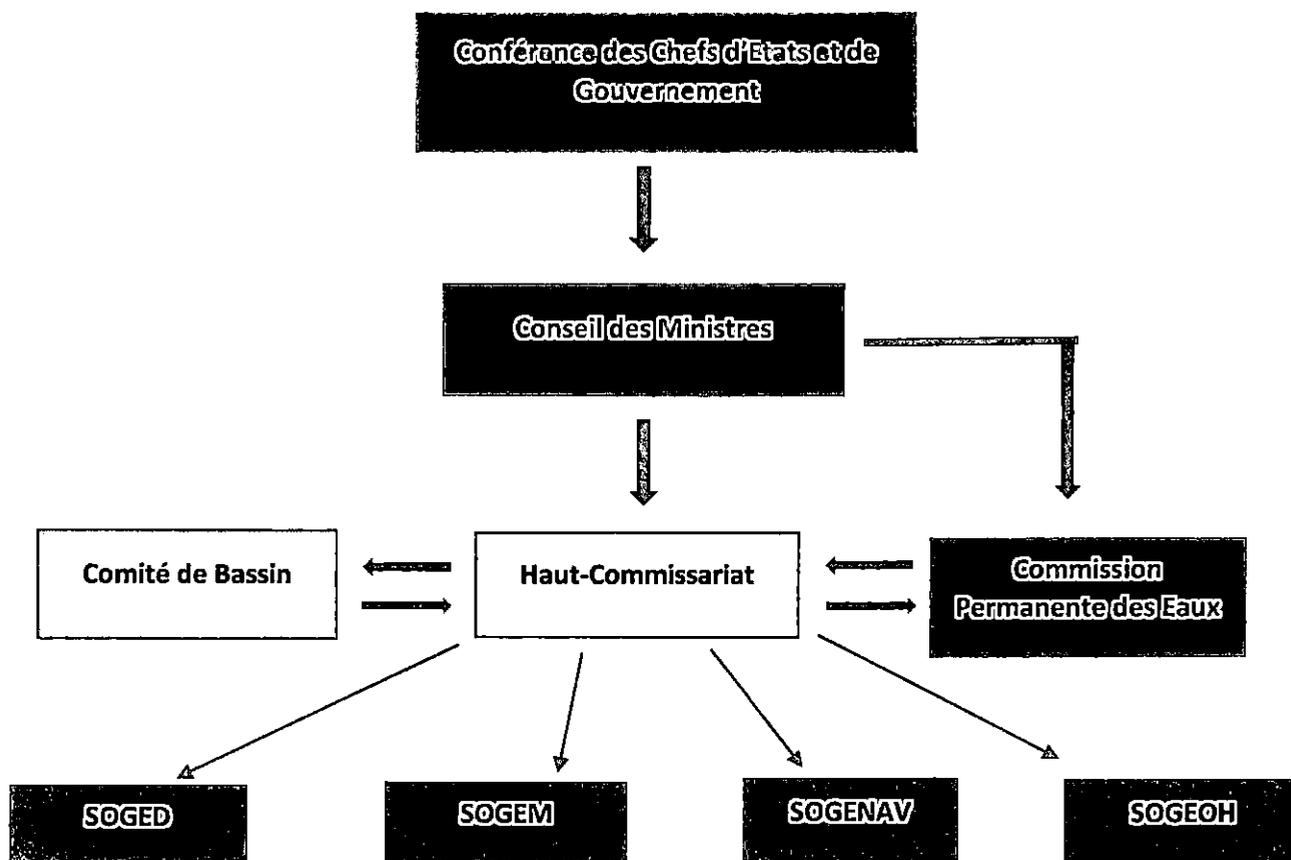


Figure 2: Organigramme de l'OMVS

Cette étude se déroulera d'abord au niveau du Haut-Commissariat avant d'être vulgarisée à toutes les structures de l'OMVS. En effet le Haut-Commissariat dispose de plusieurs directions et services que sont:

- Haut-commissaire ;
- Adjoint au Haut-commissaire ;
- Secrétaire générale ;
- Chef C. d'information et de communication et des TIC ;
- Conseil juridique ;
- Direction administrative et des moyens généraux
- Direction des infrastructures régionales ;
- Direction de l'environnement et du développement durable ;
- Direction financière.

En vue de consolider les efforts consentis, garantir notre développement, et maintenir la confiance face aux partenaires techniques et financiers il apparaît opportun d'aligner

les activités de l'OMVS sur les standards internationaux, notamment, en adoptant **une Démarche Qualité selon le référentiel ISO 9001 : 2015**

L'engagement dans cette Démarche Qualité devrait permettre :

- **D'améliorer la qualité du travail fourni par les services du Haut-Commissariat, chargé de la coordination du système ;**
- **D'améliorer l'efficacité opérationnelle et le professionnalisme des cadres et agents du Haut-Commissariat ;**
- **De renforcer la formalisation et le respect des procédures ainsi que des exigences légales et réglementaires qui y découle ;**
- **D'améliorer l'image de marque de l'OMVS.**

Le présent document définit les termes de référence pour la sélection d'un prestataire en vue de la réalisation de ce projet.

## **II. OBJECTIFS DU PROJET**

### **II-1 Objectif général**

L'objectif du présent projet est la mise en place d'une démarche Qualité au niveau du Haut-commissariat de l'OMVS, en vue d'une **certification ISO 9001 : 2015**.

### **II-2 Objectifs spécifiques**

Il s'agira pour le prestataire :

- De réaliser un diagnostic Qualité avant le lancement de la démarche ;
- D'identifier les attentes des différentes parties prenantes ;
- D'établir avec le Haut-commissariat, un plan d'actions pour l'accompagnement en vue de la certification ISO 9001 :2015 ;
- De rédiger une politique Qualité ;
- D'effectuer l'ensemble des actions de formation nécessaires pour permettre à l'équipe en charge du projet d'être opérationnelle et autonome à terme pour le suivi et le maintien de l'efficacité du système Qualité ;

- D'accompagner le Haut-commissariat, dans la mise en place du système documentaire Qualité, à savoir : la politique Qualité, la cartographie des processus, les fiches descriptives de processus, les procédures opérationnelles et du système Qualité, les instructions de travail, les formulaires d'enregistrement relatifs à chaque processus, le manuel Qualité ;
- De fournir un appui au Haut-commissariat, pour la mise en place d'un système périodique de reporting Qualité relatif à la mesure et à l'analyse de l'efficacité des processus ;
- De fournir un encadrement à la Direction des Exportations, pour la mise en place d'un dispositif de traitement des non-conformités, des actions correctives et préventives ;
- De superviser les revues de processus nécessaires pour la préparation de l'audit à blanc ;
- D'organiser l'audit à blanc ;
- De préparer et suivre l'audit de certification.

### **III. RESULTATS ATTENDUS**

- Le rapport du diagnostic Qualité est produit ;
- Le plan d'actions de mise en conformité du système Qualité selon l'ISO 9001 : 2015 est élaboré ;
- Les rapports de fin de formation et les attestations associées sont fournis ;
- Le système documentaire (politique qualité, cartographie des processus, fiches descriptives de processus, procédures opérationnelles et systèmes, instructions de travail, formulaires d'enregistrements relatifs à chaque processus, manuel Qualité) est mis en place ;
- Les reportings relatifs aux mesures de l'efficacité des processus sont effectués ;
- Les rapports d'analyse des reportings des processus sont produits ;
- Les fiches de traitement d'actions correctives et d'actions préventives sont disponibles ;

- Les fiches de traitement des non-conformités sont disponibles ;
- Les rapports de revue de processus sont produits ;
- Les rapports de revue de Direction sont produits ;
- Le rapport d'audit à blanc est produit.
- **La certification selon le référentiel ISO 9001 : 2015 est obtenue.**

#### **IV. MODALITES D'EXECUTION**

##### **IV-1 Périmètre de la mission**

Le périmètre de certification, selon le référentiel ISO 9001 : 2015, se limite aux activités et tâches du Haut-Commissariat. Le champ d'intervention du prestataire s'étendra, en cas de besoin, aux parties prenantes externes. Le périmètre géographique de la mission est le siège de l'OMVS à Dakar et le Centre de Documentation et des Archives de Saint-Louis.

##### **IV-2 Profil du consultant**

La mission sera menée par un prestataire ayant les qualifications appropriées en accompagnement pour la mise en place des systèmes de management de la qualité selon le référentiel ISO 9001 : 2015 notamment :

- Être un auditeur Qualité certifié ;
- Avoir au minimum dix (10) années d'expérience dans le management de la Qualité ;
- Avoir fait avec succès un projet similaire ;

En outre, le Cabinet devra disposer les Expert clés suivants :

- Trois (03) auditeurs Qualité certifiés niveau Bac+5 de l'enseignement supérieur ayant au minimum dix (10) années d'expérience dans le management de la qualité ;
- Trois (03) consultants sénior de niveau Bac+5 de l'enseignement supérieur, ayant accompagné des entreprises du secteur Le Haut-Commissariat ou d'activités connexes ;

- Trois(03) consultants sénior de niveau Bac+5 de l'enseignement supérieur ayant réalisé des formations qualité notamment la formation sur la norme ISO 9001 : 2015 ; la formation d'auditeur internes, la formation sur le management des processus ; la formation sur le management des risques en entreprise être capable d'assurer de façon permanente la présence de consultant pendant les séances d'accompagnement pour la mise en place du système de management de la qualité (documentation et système d'amélioration continue) ;
- Disposer d'outils spécifiques appropriés pour la réalisation des missions d'accompagnement Qualité.

#### **IV-3 Durée de la mission**

La mission ne devrait pas excéder **douze (12) mois**, à compter de la notification.

#### **IV-5 Confidentialité**

Le Consultant s'engage à une clause stricte de confidentialité et s'oblige à ne communiquer aucune information relative à la mission.

Le prestataire s'engage notamment, à assurer la confidentialité des informations sur les supports mis à sa disposition, dans le cadre de la mission.

Le prestataire garantit que son personnel et ses consultants connaissent et respectent ces obligations. L'obligation de confidentialité s'impose pendant et après la durée de la mission. Il en sera de même pour les sous-traitants en cas de recours à la sous-traitance par le prestataire.

#### **IV-6 Rapport**

Les versions provisoires et finales des documents seront soumises au **Haut-Commissariat** en trois (03) exemplaires originaux. Ces documents seront également produits en version numérique afin de permettre son exploitation aisée et son évolutivité par **Le Haut-Commissariat**.

## **V. METHODOLOGIE**

La réalisation de cette mission se fondera sur le référentiel ISO 9001 : 2015.

Le prestataire proposera la méthodologie qu'il estime la mieux appropriée à la conception et à la fourniture des résultats souhaités. Toutefois, la démarche de réalisation de la mission sera précisée en mentionnant :

- ✓ Les phases de réalisation des travaux ;
- ✓ Les implémentations de processus ;
- ✓ Les implémentations du référentiel de certification ;
- ✓ Le chronogramme détaillé des travaux.

Le prestataire devra préciser la démarche méthodologique et les outils pour réaliser les activités suivantes :

- le diagnostic Qualité et l'évaluation de la situation (situation du système Qualité par rapport aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015 ; mesures des écarts, mesure de l'engagement dans la Démarche Qualité, définition des activités à certifier, débouchant sur un plan d'actions détaillé) ;
- la formation et la sensibilisation du personnel sur les concepts de la Qualité, et toutes les notions pour conduire à bien le projet ;
- l'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions détaillé découlant du diagnostic, et l'accompagnement de sa mise en œuvre débouchant sur la mise en place d'un système de management de la Qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001 : 2015 ;
- l'audit à blanc, le suivi et la préparation de l'audit de certification (identification des besoins complémentaires, assistance à la mise en place des mesures correctives, formations spécifiques complémentaires et mise en œuvre du plan d'action complémentaire suite à l'audit à blanc) ;
- les autres aspects que le prestataire estime nécessaires ;

Il s'agit également pour le prestataire, de préciser la méthodologie proposée pour chaque activité susmentionnée :

- les actions qui seront lancées y compris celles relatives à la communication interne sur le projet ;

- le mode de pilotage de la démarche ;
- les objectifs et les résultats mesurables pour chaque étape suggérée de la démarche ;
- les acteurs concernés en interne ou en externe ;
- les sites concernés ;
- les résultats qui seront fournis ;
- la communication pour accompagner la démarche.

# **TERMES DE REFERENCES**

FORUM SUR L'IMPLICATION DU RESEAU DES MAIRES  
DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL DANS LES ACTIVITES  
DE L'OMVS

## **1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Créée en 1972, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a, entre autres, pour missions :

- D'assurer l'autosuffisance alimentaire et améliorer les revenus pour les populations du bassin ;
- De réduire la vulnérabilité des économies des États membres aux risques climatiques et aux facteurs externes ;
- D'assurer l'indépendance énergétique et d'accélérer le développement économique des États membres ;
- D'assurer le désenclavement par le transport fluvial et la préservation de l'équilibre des écosystèmes par la maîtrise de la ressource en eau à travers la réalisation d'ouvrages hydrauliques.

Pour atteindre les objectifs fixés, l'OMVS a depuis sa création réaliser plusieurs infrastructures telles que :

- Le barrage de Diama construit sur le fleuve Sénégal et mise en eau en 1986, près du village de Maka-Diama, à 27 km en amont de Saint-Louis (Sénégal), c'est un barrage anti-sel qui a permis l'irrigation en double culture ainsi que l'amélioration du remplissage du lac de Guiers (Sénégal) et du lac de R'kiz (Mauritanie), et de la dépression de l'Aftout-es-Sahel (Mauritanie). Le barrage est conçu pour fonctionner en complémentarité avec le barrage de Manantali ;
- Le barrage de Manantali construit sur le Bafing, à 90 km au sud-est de Bafoulabé et mise en eau en 1988 dans la région de Kayes au Mali. L'aménagement permet la production d'électricité (200 megaWatt) et l'irrigation.
- Le barrage au fil de l'eau de Félou, est mis en service en aout 2013, ce barrage est situé sur le fleuve Sénégal à 200 km environ en aval de Manantali et à 15 km en amont de la ville de Kayes (Mali), il a permis aux états membres d'améliorer leurs capacités de production d'électricité ;

- Le barrage hydroélectrique de Gouina est situé dans la région de Kayes (Mali), à quelques 79 km de la ville de Kayes est mis en eau en juillet 2021. Il s'inscrit dans le cadre du développement du potentiel hydroélectrique des Etats de l'OMVS. Il permet l'augmentation du potentiel de production énergétique, en moindre cout des pays membres (avec une puissance installée de 140 megawatt).

Le bassin du fleuve Sénégal couvrant une superficie de plus de 350.000 km<sup>2</sup> est immense. Il est alimenté par un système hydraulique composé du fleuve Sénégal et de ses principaux affluents (le Bafing, le Bakoye et la Falémé) qui prennent tous leur source dans le Massif du Fouta-Djalou. Il est composé de trois régions principales :

- Le Haut-bassin : qui va des sources du fleuve (massif du Fouta-Djalou) jusqu'à la confluence entre le fleuve Sénégal et la Falémé (en aval de Kayes et en amont de Bakel), fournit la quasi-totalité des apports en eau car il est relativement humide, les précipitations annuelles étant de 700 à 2000mm ;
- La Vallée : est une plaine alluviale encadrée par des régions semi-désertiques. D'une longueur de 785 km, ce tronçon a une largeur qui varie de 10 km à 25 km entre Bakel et Dagana. La largeur du lit mineur varie tout le long de la vallée, entre 250 m et 750 m en amont de Matam, entre 150 m et 200 m dans la région de Podor et 700 m au niveau de Dagana.
- Le Delta : est une plaine alluviale encadrée par des régions semi-désertiques. D'une longueur de 785 km, ce tronçon a une largeur qui varie de 10 km à 25 km entre Bakel et Dagana. La largeur du lit mineur varie tout le long de la vallée, entre 250 m et 750 m en amont de Matam, entre 150 m et 200 m dans la région de Podor et 700 m au niveau de Dagana.

Sur le plan territorial, le bassin du fleuve Sénégal couvre des centaines de communes, cela constitue un atout majeur pour booster son développement.

Les Projets pilotés par l'OMVS (PASIE, GEF, PGIRE I et II) se sont appuyés au niveau national sur les CNC (Comité National de Coordination) et au niveau départemental sur les CLC (Comité Local de Coordination). L'unité de base d'exécution dans le système OMVS s'est limitée au niveau départemental ou Cercle.

La ressource en eau est essentielle à la vie et elle soutient les activités productives : agriculture, hydroélectricité, la pêche, le transport, le tourisme... La gestion intégrée de

la ressource en eau est primordiale pour relever les défis économiques, sociale, environnementale auxquels les populations riveraines sont confrontées. L'approche de gestion intégrée des ressources en eau du bassin contribue à la gestion et à l'aménagement durable et adaptés des ressources en eaux. Cette approche permet de coordonner la gestion des ressources en eau du bassin pour l'ensemble des secteurs et groupes d'intérêts et à différents niveaux, du niveau local au niveau internationale. Elle met l'accent sur une approche participative des acteurs à tous les niveaux dans l'élaboration des projets et programmes dans le bassin, et privilégie la bonne gouvernance et les dispositions institutionnelles et réglementaires efficaces de façon à promouvoir des décisions plus équitables et viables.

L'approche participative de la gestion du bassin passe nécessairement par l'implication du réseau des maires du bassin du fleuve Sénégal. Ce réseau est né suite à une volonté affichée par les élus, de part et d'autres des frontières, d'affermir leurs liens et d'aller vers une coopération approfondie sur les questions institutionnelles et les différents échanges qui animent le bassin du Fleuve Sénégal (économiques, culturels, sociaux, etc.). L'enjeu était également de disposer d'un outil susceptible de concevoir et de porter un plaidoyer politique fort auprès des autorités nationales (Guinée, Mali, Mauritanie Sénégal) et des instances sous régionales (CEDEAO, OMVS, etc.).

L'un des buts du réseau des maires est d'être un acteur clé dans la gestion du bassin, de ce fait une rencontre a été tenue au sein du Haut-Commissariat avec le représentant du réseau des maires. A la suite de cette rencontre, il a été décidé de l'organisation d'un Forum sur l'implication du réseau des maires dans les activités de l'OMVS.

## **2- OBJECTIFS DU FORUM**

L'objectif globale du Forum est d'échanger sur les opportunités et les conditions d'impliquer plus le réseau des Maires dans les activités de l'OMVS.

Spécifiquement il s'agit de :

- 1- Trouver une stratégie d'impliquer le réseau des maires dans le processus d'actualisation et de vulgarisation du SDAGE (outil de planification) du bassin du fleuve Sénégal ;

- 2- Mener la réflexion sur comment vulgariser la charte des eaux du fleuve Sénégal à travers le réseau des maires
- 3- Convenir de la manière d'impliquer le réseau des maires dans la préservation de la ressource eau, à savoir la lutte contre les différentes sources de pollution notamment celle engendrée par l'orpaillage traditionnel et semi-industriel ;
- 4- Echanger sur comment faire porter les grands projets structurants par les élus locaux comme le projet de navigation, le barrage de Koukoutamba afin d'en faire une priorité nationale dans les Etats membres ;
- 5- S'appuyer sur le réseau des maires pour faire connaître l'OMVS et ses réalisations auprès de communautés et mobiliser les populations pour soutenir et s'approprier les projets OMVS

### **3- RESULTATS ATTENDUS**

La démarche et les conditions pour l'implication du réseau des maires dans les activités de l'OMVS sont connues (mieux la signature d'une convention entre l'OMVS et le réseau des maires sur l'implication de ce dernier dans la activités de l'OMVS est disponible) ;

1. Les différentes parties prenantes sont convenues d'une stratégie pour impliquer le réseau des maires dans l'actualisation et la vulgarisation du SDAGE du BFS ;
2. Une solution pour vulgariser la charte des eaux du fleuve Sénégal à travers le réseau des maires est disponible ;
3. Un canevas de stratégie est élaboré pour impliquer le réseau des maires dans la préservation de la ressource eau, à savoir la lutte contre les différentes sources de pollution notamment celle engendrée par l'orpaillage traditionnel et semi-industriel ;
4. Un cadre d'échange doté d'une stratégie est créé pour faire porter les grands projets structurants par les élus locaux comme le projet de navigation, le barrage de Koukoutamba afin d'en faire une priorité nationale dans les Etats membres ;

### **4- Participants**

Les participants à cette importante rencontre sont :

- les représentants du système OMVS ;

- les représentants du réseau des maires ;
- les représentants de l'administration ;
- les représentants des directions nationales chargées des ressources en eau ;
- les représentants des directions nationales de l'environnement et assainissement ;
- les représentants des ONG évoluant dans le bassin du fleuve Sénégal ;
- les représentants du réseau des journalistes « sauvons la Falémé » ;
- les personnes ressources .

#### **5- Date et lieu**

Le Forum aura lieu les ..... à .....

Habitations de types F2 à Foukara



**RAPPORT DE MISSION SUR LA VERIFICATION DES ACTIVITES DE 2021 DU  
PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU BARRAGE DE  
GOUINA**

**Du 10 AOUT 2022 au 14 AOUT 2022**

Ramata Ndianor, Stagiaire à la DEDD  
Maguette Ciss, Stagiaire à la DEDD

<b>Initiateur</b>	<b>Cellule Technique de Mise en œuvre du Projet Hydro électrique de Gouina (CTM)</b>
<b>Référence</b>	Ordre de Mission N°013/ER/HC/PGES
<b>Date</b>	Du 10 AOUT 2022 au 14 AOUT 2022
<b>Participants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bakary Doumbia, Coordonnateur du PGES</li> <li>• Souleymane Toure, Auditeur du groupe MCG/Audit</li> <li>• Sory Ibrahima Soumare, Expert A.F. PGES</li> <li>• Ramata Ndianor, Stagiaire à la DEDD</li> <li>• Maguette Ciss, Stagiaire à la DEDD</li> </ul>
<b>Lieu</b>	Banganoura, Foukara, Talari, Dipari, Logoba
<b>Objectifs</b>	Mise en œuvre du PGES de Gouina/ Audit des comptes 2021 du PGES de Gouina
<b>Méthodologie</b>	La méthodologie consiste à faire le tour des réalisations des activités du PGES en 2021, dans les différents villages réinstallés. Cette mission a été effectuée en compagnie de l'auditeur, du coordonnateur du PGES et de l'expert des affaires financières du PGES.
<b>Déroulement</b>	<p>La mission s'est déroulée en trois étapes :</p> <p><b>Etape 1</b> : Planification des visites de villages réinstallés.</p> <p><b>Etape 2</b> : Visite des périmètres maraichers, des écoles, des points d'accès à l'eau potable, des logements sociaux, des parcs à vaccinations dans les villages de Dipari et de Talari.</p> <p><b>Etape 3</b> : Visite de la nouvelle école à Logoba, visite des périmètres maraichers et des parcs à vaccinations à Foukara et Banganoura.</p>
<b>Observations</b>	<p>Au terme de la mission il s'est avéré que les alevins pour les bassins piscicoles pour les périmètres maraichers n'ont pas été livrés.</p> <p>Foukara ne dispose pas d'un système de gardiennage pour leur périmètre maraicher.</p> <p>Le Périmètre maraicher de Bangounara est toujours en cours de construction.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Repousser la fin du PGES pour pouvoir réceptionner le périmètre maraicher de Banganoura.</p> <p>Mettre en place une cellule pour le suivi permanent du PGES de Gouina.</p>

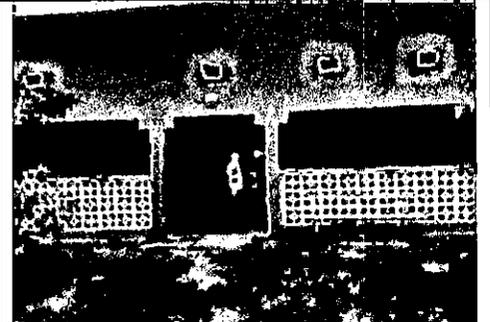
ILLUSTRATION



Périmètre maraîcher en construction de **Banganoura**



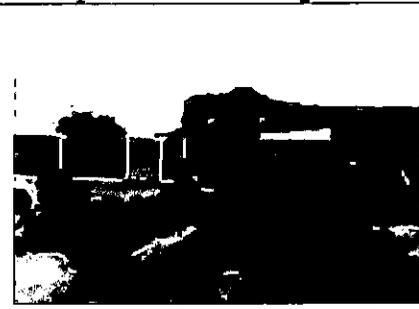
culture de concombre au périmètre de **Dipari**



Maternité de **Talari**



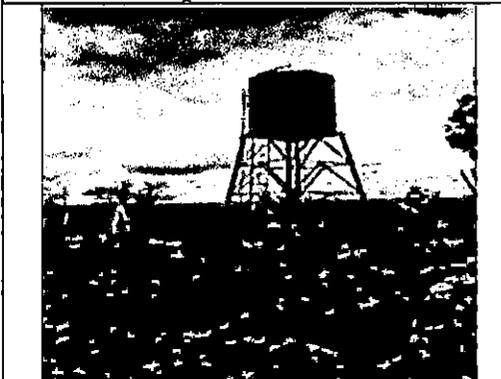
Bassin piscicole de **Talari**



Nouvelle école de **Logoba**



Parc à vaccination de **Foukara**



Château d'eau à **Dipari**

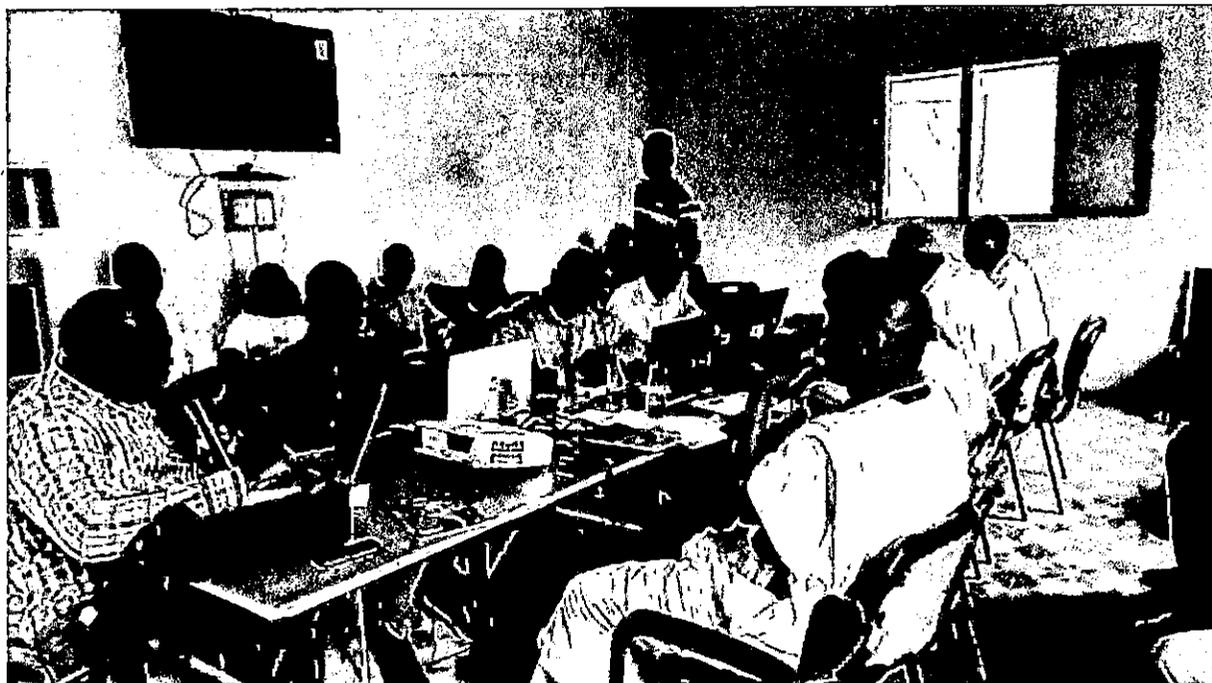


Borne Fontaine: accès à l'eau potable à **Dipari**



Panneaux solaires à **Dipari**

## COMPTE RENDU DE L'ATELIER TRANSFRONTALIER DE RESTITUTION DE LA SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE



PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE  
INTERCOMMUNALE DE L'EAU SUR LES DEUX RIVES  
DU FLEUVE SENEGAL (PAGIE-BFS)

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre du Projet d'appui à la Gouvernance intercommunale de l'eau sur les deux rives du Fleuve Sénégal (PAGIE-PFS), la DEDD/HC/OMVS, une mission du Haut-Commissariat de l'OMVS suivant l'ordre de mission..... S'est rendue à l'atelier transfrontalier de restitution de la synthèse documentaire qui s'est tenue à Bakel le 27 et le 28 Juin 2022.

Les participants de l'atelier sont :

### **Pour le Haut- Commissariat**

M. Ibrahima TRAORE, Chef de Division PESE/DEDD ;

Mme Ramata NDIANOR, Stagiaire à la DEDD ;

Mlle Maguette Ciss, Stagiaire à la DEDD.

### **Pour Le Partenariat**

M. Nicolas Dupuy, Directeur Technique le Partenariat Saint-Louis ;

M. Aziz Faye, Coordonateur Antenne Le Partenariat Matam ;

### **Pour le Grdr**

M. Abou Yatabéré, Chargé de programme MAVIL-PAGIE Grdr Bakel ;

M. Ndong Assa Martial, Référant thématique eau assainissement Grdr Kaédi ;

### **Les Maires**

M. Mouhammed Vall Ould Mekhel, Maire de la commune de Selibaby ;

M. Tidjane Deh, Maire de Gouraye

M. Mamadou Konate, Troisième adjoint au Maire de Bakel

### **Les autres participants**

M. Baye Cheikh Seye, Chef de service Assainissement/ délégation Bakel ;

M. Mamadou Fadé, Représentant ARD Bakel ;

M. Alla Thiaw, Inspecteur Département IEF Bakel ;

M. Mallang Kamara, Chef du secteur des eaux et forêts de Bakel.

### **II- Objectifs de l'atelier**

1. Partager avec les acteurs des trois communes (autorités locales, services techniques déconcentrés, services techniques, la société civile,) la synthèse des documents de l'eau et de l'assainissement dans les 3 communes ;
2. Présenter les orientations la phase 3 du SDAGE de l'OMVS élaboré en 2011

3. Orienter les différents acteurs vers les éventuels axes prioritaires sur lesquels pourrait porter les documents de planification sur l'eau et de l'assainissement des 3 communes du projet,
4. Evaluer de la planification du trimestre 1 et Elaborer une planification semestrielle de mise en œuvre du projet
5. Amender et signer la convention transfrontalière entre les 3 communes

### III- Déroulement de l'atelier

#### 1- Premier Jour de l'atelier

Pour l'ouverture de cet atelier, des mots de bienvenus et de remerciement ont été formulé à l'endroit des invités et des participants par les représentants de la Grdr et Le Partenariat. Les différents maires ont ensuite pris la parole pour montrer leur contentement de la tenue de cet atelier. Après cet allocution les documents suivants ont été présentés :

- o Présentation de la revue documentaire du secteur de l'eau et de l'assainissement des territoires du PAGIE ;
- o Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- o Présentation de l'étude d'actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2050 Rapport Diagnostic.

#### 2- Deuxième jour de l'atelier

Lors du deuxième jour, les maires ont d'abord repéré les actions et programmes prioritaires aux niveaux de chaque commune. Pour chaque programme ou action prioritaires une commune a été désigné pour être le leader de programme. Ensuite une présentation du diagnostic technique sur l'état des lieux de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement aux niveaux des écoles élémentaires des trois communes et enfin l'élaboration d'un schéma de planification des activités futures du PAGIE-BFS.

Après la présentation de chaque document, le président de séance faisait un résumé en Soninké pour les personnes non alphabétisées. A la suite de ce résumé la parole a été donné aux maires et aux participants pour poser des questions et commenter les différents documents.

### IV- Débats et recommandations

A la suite des différents exposés des échanges ont eu lieu entre les participants sur la forme et le fond des documents transmis. Il s'agit essentiellement :

- Pour la présentation du document sur la revue documentaire, l'exposant a spécifié la non actualisation et l'absence de certaines données sur les taux d'assainissement et accès à l'eau potable des trois communes ;
- La problématique de l'harmonisation des textes réglementaires et législatives des trois communes ;

- Pour la commune de Bakel la disponibilité en eau est problématique du fait de la nature montagneuse de la zone ;
- Le problème de la qualité de l'eau a été abordé par les trois communes à cause de la suspicion de contamination de mercure et de cyanure du fait des activités d'orpaillage au niveau de la Falémé ;
- L'élargissement du réseau d'accès à l'eau potable pour les trois communes ;
- Un problème d'assainissement et d'insalubrité au niveau des berges ont été notifié par les différents maires ;
- Pour lutter contre la défécation à l'air libre, l'assemblée a émis l'idée d'installer des toilettes publiques au niveau des berges ;
- L'aspect environnement a été abordé notamment le manque d'information sur le couvert forestier et l'impact des activités sur les surfaces agricoles ;
- Pour le SDAGE, des problèmes de vulgarisation du document et d'implication des trois communes ont été notifié ;
- Le projet de navigation présenté par l'OMVS a suscité des inquiétudes par rapport à l'ensablement des berges et des perturbations sur les activités de pêche ;
- Le dragage prévu dans le cadre du projet de navigation suscite des inquiétudes sur l'impact de leur environnement ;
- Les maires ont émis l'éligibilité du PDC au programme de l'OMVS ;
- Les axes prioritaires de chaque commune ont été établies ;
- La création d'un projet commun pour chaque axe prioritaire ;
- La détection des structures porteuses des projets ;
- L'assainissement et l'AEP au niveau des écoles restent prioritaires.

#### V- Conclusion et recommandation

Au terme de cet atelier la revue documentaire a été approuvée et le schéma de planification des activités futures a été élaboré. Des suggestions ont été émises à l'endroit de l'OMVS sur l'étude de gestion des eaux pluviales. Une collaboration future entre le réseau des maires et l'OMVS a été émise sur le SDAGE 2050. La mise en place d'un comité de gestion d'hygiène et d'environnement au niveau des écoles primaires a été proposé.

## ALBUM DE STAGE



Photo 1 : Rencontre avec le Haut-Commissaire de l'OMVS Mr Hamed Diane SEMEGA.



Photo 2 : Rencontre avec Mr. Lamine NDIAYE le Directeur de l'Environnement et du Développement Durable du Haut-Commissariat de l'OMVS et sa Secrétaire, Mme. Catherine DIOUF.



Photo 3 : Séance de travail avec Mr. Ibrahima TRAORE le Chef de Division Protection de l'Environnement et Suivi Evaluation de l'OMVS.



Photo 4 : Rencontre avec Mr. Alhassane Cissokho Chef de Division des Ressources Humaines du Haut-Commissariat de l'OMVS.

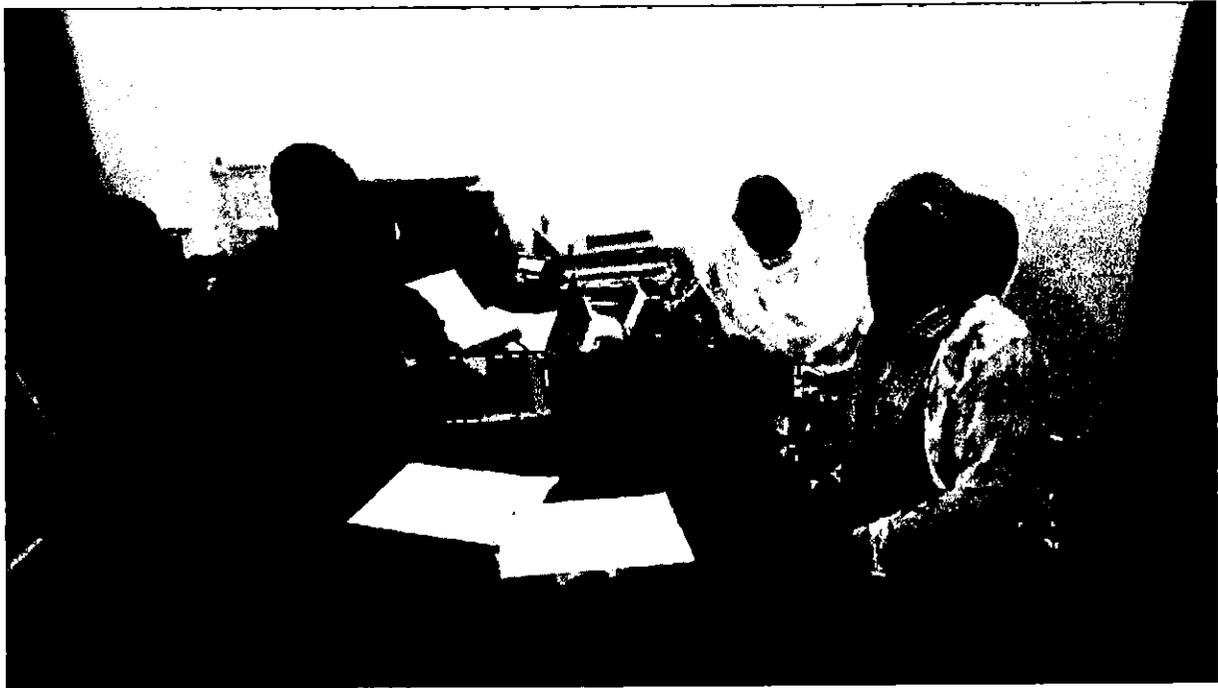


Photo 5 : Séance de travail avec Mr. Kalifa TRAORE Expert en Agroforesterie du PGIRE.



Photo 6 : Rencontre avec le point focal du PGIRE Latsouck DIOUF.



Photo 7 : Avec Mr SOUMARE, Expert Financier du PGES de Gouina.



Photo 8 : Avec l'équipe du PAFISEN.